



DÉPARTEMENT CHER	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _____
CANTON LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	<i>Liberté - Égalité - Fraternité</i> _____
COMMUNE CORNUSSE	PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

du 20 AVRIL 2026

L'an 2026 et le 20 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : CARIÉ Jeannine, CROCHET Florine, MOREUX Isabelle, OGER Virginie, RICHTIN Marie-Ange et MM FOURRÉ Jean-François, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis et ROGER William.

Excusée ayant donné procuration : BISSON Philippe donne pouvoir à RICHTIN Marie-Ange

Absent : Néant

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage : 14 avril 2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 24 avril 2026

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis



Avant l'ouverture du conseil municipal, Madame le Maire laisse la parole à Monsieur LANOÉ Frédéric référent de la participation citoyenne. Il dresse un premier bilan des appels reçus dans le cadre sa mission.

Madame le maire informe les conseillers avoir pris une décision n° 2026_02 dans le cadre de sa délégation accordée lors du conseil municipal du 22 mars 2026.

- Décision n° 2026_02 : Renonciation à exercer un droit de préemption concernant le bien sis « 5 Chemin du Brignon »

Délibération 2026_033 : Proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire informe que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts direct (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Celle-ci doit être composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la directrice Départementale des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 24 personnes proposé par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal propose la liste suivante pour la désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants à la commission des impôts direct (CCID) :

TITULAIRES

- Daniel CIVADE
- Céline CAMUS
- Olivier MOREUX
- Marie-Solange FONTAINE
- Paulette MODARELLI
- Bruno AUDINOS
- Jean-François FOURRÉ
- Robert GRILLOT

SUPLÉANTS

- Frédéric LANOÉ
- Marie-Anne COEURU
- Hervé MOMOT
- Armelle PETIT
- William ROGER
- Alain PÉNARD
- Jeannine CARIÉ
- Kévin DAUGY

- Isabelle MOREUX
- Christian GUYON
- Pascal PERONNET
- Florine CROCHET
- Virginie OGER
- Marie-Ange RICHTIN
- Florence DUMONTET
- Philippe BISSON

À la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2026_034 : Désignation d'un conseiller municipal en tant que délégué au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Madame le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2021, la mairie de Cornusse adhère au CNAS qui est un service de prestations sociales dont bénéficie les agents de la commune.

Elle rappelle également que le Code Général des Collectivités Territoriales porte obligation aux entités publiques d'adhérer à un organisme de prestations sociales.

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal en date du 22 mars 2026, il convient de désigner un délégué au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal DÉCIDE de désigner :

- Florine CROCHET

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2026_035 : Désignation des conseillers et des personnes extérieures au conseil pour siéger à la commission extra-communale des affaires sociales

Madame le maire rappelle aux conseiller que lors du conseil municipal du 30 mars 2026, il a été décidé à l'unanimité de créer la commission extra-communale des "Affaires sociales".

Il convient désormais de désigner les conseillers municipaux et les personnes extérieures au conseil pour siéger à cette commission.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal DÉCIDE de désigner 4 conseillers et 2 personnes extérieures :

Conseillers municipaux :

- Virginie OGER
- Marie-Ange RICHETIN ;
- Isabelle MOREUX ;
- Jean-François FOURRÉ ;

Personnes extérieures :

- Nadège CHAMIGNON ;
- Sandrine GIRARD ;

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2026_036 : Désignation des délégués à la "Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées" de la communauté de communes du Pays de Nérondes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu en date du 22 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de l'adjoint,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués devant composer la "Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées" de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes,

Après avoir procédé au vote,

Le conseil municipal,

DÉSIGNE les membres suivants qui siégeront à cette commission :

- Madame Édith RAQUIN, titulaire,
- Monsieur Jean-Louis PÉNARD, suppléant,

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2026_037 : Désignation d'un représentant suppléant au CIT

Madame le maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 30 mars 2026, elle a été désignée afin d'être représentante au sein de Cher Ingénierie des Territoires (CIT).

Elle informe les conseillers qu'il convient de désigner également un représentant suppléant pour cette instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, DÉSIGNE :

- Madame Marie-Ange RICHETIN en tant que représentante suppléante au CIT

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2026_038 : Changement de la porte de l'atelier

Madame le maire informe les conseillers qu'il devient urgent de changer la porte de l'atelier.

En effet, celle n'est pas sécurisée et l'assurance a avisée la mairie qu'il n'y aurait aucune pris en charge en cas d'effraction.

Elle présente le devis de la SARL RENAULT FERRONNERIE située à Baugy qui s'élève à la somme de 3 148,02 € HT soit 3 777,62 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de la SARL RENAULT FERRONNERIE pour la somme de 3 148,02 € HT soit 3 777,62 € TTC

- **CHARGE** Madame le maire de s'occuper de toutes les formalités liées à ce dossier.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES :

- Acquisition d'une souffleur-aspirateur = achat auprès de Dun Motoculture pour la somme de 496€83 ;
- Préparation de la cérémonie du 8 mai et du passage du Tour du Cher : la commission se réunira le samedi 25 avril 2026 pour l'organisation

Séance levée à 20h00